

KAZZEL

HA

KAZZEL

Septembre 84 — N° 23 — Prix : 3 F — Fédération War'leur



Photo Gouiffes - Quimper

Nous présentons toutes nos félicitations à Mlle Marie-Françoise Bleuzen élue Reine de Cornouaille 84. Marie-Françoise du cercle « Ar Vro Melenick » d'Elliant dirigé par notre ami Jacques Cotten, a 22 ans et est employée à la B.N.P. de Quimper. Ses demoiselles d'honneur sont Mlle Christine Lanlard de Plomelin et Mlle Françoise Bourgeon de Spézet.

Décès

Per Roy a quitté la Bretagne le 21 juin dernier, à l'âge de 80 ans. Ses obsèques ont eu lieu le 23 juin devant une nombreuse assistance. Né en 1904 à Morlaix il fut l'un des plus grands artisans de la renaissance de l'identité bretonne et un ardent défenseur de la Bretagne.

Militant de « Stollad Broadel Breiz », Rédacteur en chef de la revue « Breizh » et ancien président de Kandalac'h, il s'était vu décerner le prix de Xavier de Langlais en 1982 pour son ouvrage « Evel se ouzup » et durant toute sa vie il se dévoua sans compter au service de ses compatriotes.

War'l leur tient à lui rendre cet hommage et présente à sa famille ses très sincères condoléances.

Photo O.F.



Le président du festival de Cornouaille remet le Triskell d'or à Glenmor, le barde breton, au cours de la soirée de clôture.

Quimper Festival de Cornouaille

Compte rendu du comité directeur du 12 mai 84

Fêtes

LORIENT. Les cercles demandent des précisions quant aux terroirs précis à représenter.

Nous précisons d'autre part, que ce sont bien les responsables des délégations qui doivent faire la coordination dans leur département.

BRIEC. Le comité des fêtes de Bretagne ne donne pas suite au projet de fête de Briec.

VANNES. Il y a beaucoup de changement et de difficultés à assurer cette fête. Cette année sera une exclusivité de groupes de la Fédération.

D'autre part, le Comité Directeur trouve inadmissible que les indemnités dues par les Filles d'Arvor d'août 1983, n'aient été réglées qu'en avril 1984.

QUIMPER. Nous avons noté qu'un changement a été effectué à notre insu, dans la répartition des groupes faite en février.

L'indemnité accordée par le Comité du Festival de Cornouaille sera pour un cercle de 1 700 F. (Four mémoire, un bagad non classé recou 2 000 F).

Week-end à Versailles

Mmes Hautebert et Lecoq, MM. Morin et Touché, se sont rendus les 14 et 15 avril à Versailles, et ont rencontré les responsables des cercles de Trappes, Longjumeau, Rueil-Malmaison, Versailles, Sannois, Paris (Labour ha Kan).

Cette réunion fut des plus nécessaires et des plus profitables, notamment au niveau des délégations, pour lesquelles un amendement a été demandé, et entériné concernant la double fonction de J.-P. Banask.

La cotisation demandée aux cercles de la région parisienne sera de 250 F, les cercles, en contrepartie, s'autofinanceront pour les envois des moniteurs, par exemple.

Une des questions posées a été de savoir si les cercles sont déclarés en tant que tels, ou s'ils fonctionnent sous couvert de leur amicale ?

Conservatoire

La Fédération demande au Conservatoire l'apposition d'une plaque « War'l leur » à l'entrée et l'obtention d'un local propre à la Fédération.

Bulletin

Malgré de nombreuses demandes toujours réitérées, nous constatons avec regret que le même empressément à nous envoyer des articles est toujours à sa phase initiale, c'est-à-dire rien.

Nous faisons remarquer que les bulletins sont alimentés uniquement par les bonnes volontés des membres du Comité Directeur. Ceci est fort regrettable.

Les cahiers de Kazel ha Kazel

Proposition est faite pour publier et regrouper :

- fiches techniques par terroir
- stages de broderie
- stages repassage de coiffes, dans des ouvrages intitulés « Cahiers de Kazel ha Kazel ». Un planning prévisionnel est adopté.

Le premier « cahier » devrait sortir pour fin 1984, il portera sur les danses de Haute-Bretagne Nord.

Badges

Un badge pour les membres du comité directeur est adopté et verra son apparition pour les fêtes de l'été.

Cercles stagiaires

Après une année de stage, ont été retenus avec avis favorable, les cercles de : Sannois, Longjumeau et Equerdreuil.

N'a pas été retenu le cercle de :

- L'ensemble du Duché de Bretagne.

Commission de tenue

L'ex-commission de tenue devient « Commission Regard sur la Fête », dans laquelle, en plus de la tenue vestimentaire, nous ferons apparaître le niveau danse et présentation, pour ne faire qu'un tout. Maryvonne Bauche, responsable se mettra en liaison avec les responsables de délégation afin de mener à bien cette tâche.

A propos du CAPES breton

Réponse d'Ar Falz au ministre

La réponse négative du ministre de l'Éducation nationale à la question écrite de Claude Even, député de Loire-Atlantique, sur la création d'un CAPES de breton, accroît la déshérence des parisiens de la culture bretonne.

En effet, les deux arguments qu'il avance pour justifier son refus nous paraissent inacceptables : « Le CAPES étant un concours national et le breton une langue régionale, des difficultés apparaissent, selon lui, lors des nominations des professeurs ».

Ar Falz constate que le breton est déjà enseigné hors de l'académie de Rennes, par exemple dans les académies de Nantes et Paris. Rien n'empêchant donc de créer des postes de breton sur l'ensemble de l'hexagone là où la demande s'exprime.

« Il faut attendre que la demande pour l'enseignement du breton se soit stabilisée », prétexte-t-il.

En d'autres termes, une fois de plus, il est urgent d'attendre la mort du dernier bretonnant sans doute ! Les milliers de jeunes Bretons qui, en dépit de nombreuses difficultés, continuent d'apprendre le breton, et ceux qui n'en ont pas encore eu la possibilité, ne sont-ils pas en droit d'en exiger l'enseignement dans des conditions normales ? Quelle est donc l'utilité du sondage effectué en 1983 par les services ractaux si le ministre n'en tient aucun compte ?

Le bilan de trois ans de gouvernement de gauche en matière de culture bretonne est décidément bien maigre : une licence de breton, quelques postes de conseillers pédagogiques et d'enseignants, trois classes bilingues, une aide financière, insuffisante malheureusement, à Diwan.

Seule la création d'un CAPES de breton et l'intégration de Diwan rendraient crédible la déclaration de François Mitterrand, faite à Lorient, en mars 1981 :

« Il est indigne de la France qu'elle persiste dans cette persécution honteuse, qu'elle soit le dernier pays d'Europe à refuser à ses composantes les droits culturels élémentaires reconnus dans les conventions internationales qu'elle a elle-même signées ».

Elles seules constitueraient un début de « réparation historique ».

Le cercle celtique de Groix à Issoudun

Le cercle celtique Barde Blei-Mor a participé durant trois jours (du 30 mai au 31 juin) aux 10^e Céréales d'Issoudun dans le Berry, tout comme 16 autres groupes (La Catalogne, le Comité de Nice, la Lorraine, la Savoie...) et aussi des invités d'honneur comme nos cousins écossais de Backburn, la Tchécoslovaquie et la Calabre. Les festivités se sont étalées sur trois jours avec entre autres jeudi l'hommage aux agriculteurs à Avall ; vendredi l'accueil du groupe dans le village de Sainte-Fauste avec le déjeuner offert par les agriculteurs et le soir une veillée animée par le cercle. Une journée inoubliable ! Et enfin samedi le grand jour avec le défilé des provinces dans les rues d'Issoudun et le grand spectacle final le soir, avec le gala national de chants, danses et traditions populaires. Malheureusement, après le spectacle vers 1 h 30, il a fallu faire route sur la Bretagne non sans un serrement au cœur.

Merci aux amis du Berry.



AU FILETS BLEUS

A Concarneau, le Cercle Angela-Duval, de Paimpol, a remporté pour la deuxième année consécutive le premier prix d'animation pendant le défilé. Félicitations à ce cercle. En cas de participation aux Filets Bleus l'an prochain, ce cercle sera classé hors concours.

Les mariages à la fédération



et ce n'est pas fini !

Carnet blanc

La Babou. On nous annonce le prochain mariage de Mlle Joëlle Leroy « Ar Vor Wenn » avec Roger Bertho, église d'Escoubiac, le 20 octobre 84.

Le cercle de Vannes à l'honneur

Tous les membres du Cercle celtique de Vannes, dans leurs magnifiques costumes, étaient présents vendredi soir sur le plateau de la grande salle du Palais des Arts et des Congrès, pour recevoir des mains du mécène Dr Alfred Töpfer, le médaille et le diplôme du Prix européen d'art populaire dont il est le co-fondateur.

Après avoir décrit les multiples activités de la F.V.S. de Hambourg et les conditions d'attribution du prix, Dr Rolf Wilhelm Brecht, président du jury international, a donné lecture du diplôme remis au Cercle. « Le jury international décerne une partie du Prix européen d'art populaire donné par la Fondation F.V.S. de Hambourg au groupe Cercle celtique de Vannes (Kelt'h Keltig Gwered), pour ses efforts extraordinaires pour la conservation et le développement de l'art populaire. Fondé en 1945, le groupe breton a contribué particulièrement à la conservation et à la transmission de la culture populaire de la Bretagne. L'engagement de ses membres s'étend sur le costume national, la musique populaire, les instruments de musique traditionnels, la danse et le théâtre populaire, l'éducation de la jeunesse, en outre, est une condition sine qua non pour la continuation de cet héritage à la prochaine génération. Vannes, le 10 août 1984 ».

Samedi matin, Dr Töpfer et Dr Brecht accompagnèrent la délégation du cercle conduite par sa présidente Mlle Mathonnet, et M. Morin fondateur et président d'honneur de la fédération Warleur à laquelle est affilié le cercle, à l'hôtel de ville où les a reçus et félicités M. Rivière maire adjoint, en présence de plusieurs élus municipaux.

Au cours du vin d'honneur, Mlle Mathonnet a donné lecture du télégramme de félicitations adressé par M. Alain Pohet, président du Sénat, au cercle dont 34 des membres prenaient le soir même le chemin de la Galice, pour y animer pendant 7 jours les fêtes du festival de la Gorgone.

Vern-sur-Seiche

Une authentique noce bretonne



De mémoire de Vernois, on n'avait pas vu ça depuis fort longtemps ! Dominique et Franck tous deux membres du Cercle celtique de Vern ont choisi de se marier en costume breton. Quoi de plus naturel quand on fait partie d'un groupe dont le but est de transmettre les traditions et la culture bretonne ? Ils se sont rendus à la mairie précédés de binious et bombardes et suivis de tous leurs amis du Cercle, dans leurs plus beaux costumes.

Point de vue :

Le breton, demain ?

Fin janvier, un colloque était organisé à l'université de Paris-Vincennes sur le thème « Langues opprimées et identité nationale ». Hervé Le Bec y a donné une conférence intitulée : Le Breton demain. Hervé Le Bec est bien connu dans notre région pour avoir animé pendant de nombreuses années la revue bilingue « Evit ar Brezhoneg » lancée par Claude Henry, de Servel.

Dans ce texte que nous publions ci-dessous, Hervé Le Bec va jusqu'au bout de la logique de réhabilitation du breton, réclamant qu'il soit rendu obligatoire en Bretagne. Une position extrême qu'il considère comme la seule réaliste et qui ne manquera pas de susciter quelques réflexions.

Alors, le breton demain ? Beau sujet que celui-ci. A la fois enthousiasmant et difficile.

Enthousiasmant, bien sûr, car il pourrait facilement nous faire déconnecter de la réalité, oublier la précarité de la situation actuelle de notre langue et imaginer une langue qui soit non plus celle d'une société traditionnelle en désagrégation, mais celle d'un peuple renaissant, fièrement enraciné et enfin maître de son destin. Un véhicule d'une culture non plus méprisée sinon niée, par les Bretons eux-mêmes si souvent, hélas, et condamnés à se renfermer sur elle-même en attendant la mort, mais moyen d'expression d'une culture revendiquée passionnément par le peuple breton, ouverte largement sur l'universel. Imaginons les Arméniens disant les poèmes de Jakez Riou, les Japonais jouant le théâtre de Tanguy Malmanche, et les Bretons regardant à la télévision le dernier Fellini doublé en breton. Mais les faits sont là, qui nous ramèneraient brusquement sur terre : l'incroyable diminution des bretonnants de naissance, les méfaits du génocide culturel perpétré sciemment par l'Etat français par l'intermédiaire de son administration de type colonial, son système éducatif d'un autre âge, son service de radio-télévision construit sur le dédain des identités nationales et ce, il faut l'avouer, dans un climat d'apathe quasi-générale qui se traduit par l'absence de véritable mobilisation des bretonnants pour la défense collective de leur langue.

Sujet difficile aussi car s'il est vrai que de plus en plus nombreux sont ceux qui font leur le fameux refrain de Gilles Servat : « Komzit brezhoneg gant ho pupale, La Culture française passera après », s'il est vrai qu'il y a accroissement des militants linguistiques, des écrivains, des animateurs de radio, d'éditeurs de journaux, d'enseignants de langue bretonne, il n'est malheureusement pas courant de voir débattre du sujet qui nous occupe aujourd'hui dans les colonnes des journaux ou au cours des rencontres telles que celle-ci. Et lorsqu'on interroge un écrivain ou un enseignant de breton sur l'avenir de la langue qu'il a choisi de défendre, il n'est pas rare qu'il réponde : « Le résultat, on le verra plus tard. Ce qui importe, c'est de travailler maintenant ». Et à la question : « Pensez-vous que vous réussirez ? », ils répondent presque invariablement : « Je ne me demande pas si ce que je fais servira à quelque chose car dans ce cas, je ne le ferai pas ». Cela ne veut pas dire qu'ils n'ont pas une petite idée sur la question mais ils se refusent bien souvent à l'exposer sur la place publique.

Sans être prophète, il me semble, toutefois, possible d'envisager trois hypothèses. L'avenir de la langue bretonne se présentera, en quelque sorte, à l'écriture de trois « scénarios » : le breton, langue

morte ; le breton, langue culturelle ; le breton, langue nationale.

Pour ma part, je me refuse à collaborer aux deux premiers qui, à terme, se confondent comme nous le verrons plus loin. Quant au troisième, je suis tout disposé à contribuer à sa réalisation.

Le breton, langue morte

Combien y a-t-il de bretonnants, c'est-à-dire de locuteurs de langue bretonne en ce début de 1984 ? Nul ne peut le dire avec exactitude. La France étant l'un des rares Etats développés où l'on ne s'inquiète pas, lors de recensement, de l'existence d'autres langues que la langue officielle. Entendez le français.

On estime qu'en 1886 il y avait 1 300 000 bretonnants (enquête Sabiloul). Ce chiffre aurait été ramené à 1 000 000 en 1927 si l'on se réfère à l'enquête menée par l'équipe de « Gwalarn ». Aujourd'hui, on peut dire que 500 000 personnes l'utilisent quotidiennement. A ce chiffre, il faut en ajouter 200 000 qui la connaissent sans en faire un moyen d'expression courant.

Certains s'étonnent d'ailleurs de la longévité de la langue bretonne. Comment à-t-elle pu, en effet, résister aussi longtemps à la « marée noire » de la langue française ? Il faut savoir que le breton a été abandonné par les classes dirigeantes dès le X^e siècle. Le dernier souverain bretonnant ayant été Hoel de Cornouailles. C'est donc le peuple et lui seul qui l'a maintenu en vie pendant huit siècles. Il faut, pour être complet, lui ajouter une certaine bourgeoisie, une petite noblesse et le bas clergé. Et Jules Ferry vint, et avec lui l'école monolingue et obligatoire.

« Il y a un intérêt de premier ordre à ce que les Bretons comprennent et parlent la langue nationale ! » pouvait alors dire M. Carré, inspecteur général de l'enseignement primaire. Et il ajoutait : « Ils ne seront vraiment français qu'à cette condition ».

On connaît la suite : brimades, vexations, punitions, l'usage du symbole et autres sabbats. Un peuple entier aliéné avait honte de sa propre langue et se renferma lui-même. Les conséquences de cette politique aussi stupide que criminelle se font encore sentir aujourd'hui. Elles font d'ailleurs l'objet d'études approfondies de la part de psychiatres (cf. Carrère, Caro...) qui y voient l'une des causes de l'alloclisme en Bretagne. Il n'est d'ailleurs pas

rare de rencontrer des bretonnants complexes, même jeunes, qui changent de langue à l'approche d'un étranger.

« Le mal est fait. N'en parlons plus » estiment certains pour se donner bonne conscience de leur marque de réaction.

A l'époque où il était député du Finistère, le bretonnant Tanguy Pignat disait déjà que c'était trop tard pour tenter quoi que ce soit. Cela n'empêche nullement ses héritiers spirituels de rédiger des propositions de loi en faveur du breton. Hélas, la timidité des mesures qu'ils préconisent semblerait prouver qu'ils soient moins honnêtes que leur illustre prédécesseur ! Il faut bien comprendre, en effet, que si une politique volontariste et d'envuegure, doublée d'une prise de conscience générale au sein de la population bretonnante, n'est pas immédiatement mise en œuvre, on peut prédire sans jouer à Mme Soleil, que le breton aura disparu en tant que langue d'un peuple avant la fin du XXI^e siècle. Et l'on dira que la « vieille » se sera éteinte de mort naturelle, d'un cancer généralisé qui l'aura irrémédiablement rongée en perdant à la fois et son aire d'expression et ses derniers locuteurs. Le breton mourra faute de bretonnants.

Oh bien sûr, les traces de son existence passée ne s'effaceront pas aussi vite. Mais, tels les menhirs de Carnac, témoins muets d'une histoire précolombique, les vestiges de la langue et les monuments de la littérature bretonne se dresseront çà et là afin qu'« ici gilt un peuple au passé qui fut grand » comme chantait Glenmor. Et les proverbes bretons remplaceront les citations latines dans les pages roses du dictionnaire.

Le breton, langue culturelle

Il est bien entendu que je me refuse, en tant que militant, à souscrire à cette première hypothèse. Mais la seconde lui est-elle vraiment supérieure ? Ecarte-t-elle définitivement l'issue tant redoutée ? Cela n'est pas si sûr.

Le breton, langue culturelle. Il est de plus en plus courant de voir fleurir cette expression dans les déclarations de certaines personnalités soi-disant représentatives de l'intelligentsia bretonne voire bretonnante. Parmi celles-ci, remarquons Per Jakez Hélias qui ne craint pas de déclarer qu'il considère le breton comme une « langue de luxe », une « langue du dimanche » que l'on peut à la rigueur utiliser après la messe, une fois revêtu le costume

réglementaire, la coiffe et le chapeau rond. Mais dès le lundi matin, une fois rentré « le cheval d'orgueil » à l'écurie, une seule langue est de mise : la langue française. « Parler breton au bureau, passer des contrats commerciaux en breton, enseigner la physique nucléaire ou la médecine tropicale en breton... Vous n'y pensez pas » Vous répondraient les tenants de ce point de vue. Et puis, la langue française n'est-elle pas suffisamment menacée pour ne pas perdre son énergie à défendre ce qui « ne sert à rien ».

Le cas de Per Jakez Hélias est pourtant intéressant. Excellent bretonnant, admirable poète, conteur chevronné, il est assez représentatif d'une catégorie assez répandue d'intellectuels bretonnants investis dans l'édition, le théâtre, l'enseignement, voire la radio ou la télévision. Leur discours tient à peu près en ceci : le breton étant encore parlé par une certaine partie de la population, il est juste qu'il ait sa place dans les domaines précités. Mais il n'est pas question de le promouvoir, de lui faire reconquérir le terrain qu'il a perdu, de le moderniser afin qu'il puisse exprimer les réalités modernes. Ces bretonnants souvent érudits qui haïent les couloirs de certaines facultés sont les ennemis objectifs de la langue bretonne. Et s'en vont encore des charognards qui tirent leur subsistance de ses dépouilles. Lorsqu'elle sera bien morte, ils se parleront de ses vestiges qu'ils s'échangeront entre gens cultivés, en français bien évidemment. Breton, langue de culture peut-être, langue morte sûrement.

Cet état d'esprit n'est d'ailleurs pas nouveau. Si l'on en croit Fanch Brodic, auteur d'une thèse sur la revue « Bruz », animée principalement par Emile Masson, « Al Libertarien hag ar Brezhoneg ». On peut y lire qu'il n'est pas question pour ce dernier de « défendre » le breton, mais de l'utiliser pour conscientiser le peuple qui en fait un usage quotidien. Cette attitude que l'on pourrait appeler de l'opportunisme linguistique « lui valut pourtant certaines hostilités des milieux laïcs et républicains. Citons par exemple le militant socialisant Henri Lefebvre qui écrivait dans « La Pensée Bretonne » que les Bretons se devaient d'apprendre le français au plus vite. Quant au breton lui-même « il faut en user simplement pour la propagande ou pour l'amusement populaire. Vouloir refaire la langue bretonne est une pure chimère ».

Il faut noter d'ailleurs que cette attitude fut aussi celle de l'Eglise qui, à quelques exceptions près, fut loin d'encourager la pratique religieuse de la langue bretonne, pas plus que l'enseignement de cette dernière dans ses écoles. Les clercs l'ont « accompagnée » tant qu'elle pouvait leur servir et l'ont abandonnée dès qu'elle n'était plus indispensable. Ceci au mépris même des recommandations du Concile

du Vatican II quant au remplacement du latin par la langue du peuple. Le paysan de Saint-Renan peut ainsi disposer d'un cours de français à la messe tous les dimanches. Cela n'empêche nullement la hiérarchie catholique d'autoriser la diffusion des textes liturgiques de langue bretonne de grande valeur parfois. Qui suit par exemple qu'une nouvelle traduction de la bible, directement de l'hébreu en breton, est actuellement en cours ? Breton, langue de culture !

Sans sortir tout à fait de ce chapitre, il convient de faire une place à part aux partisans du bilinguisme comme système généralisé pouvant porter remède à la situation de la langue bretonne. Il en existe d'ailleurs deux sortes : les bilinguistes sincères et les autres. Ces derniers, assez nombreux, laissent croire que le sort de la langue bretonne les préoccupe, signent parfois des pétitions en sa faveur, donnent « un franc pou Diwan » à l'occasion, mais n'allez surtout pas leur proposer d'apprendre le breton ou les inviter à le parler avec vous. Le breton d'accord mais pour les autres... « Si vous voulez parler breton, disiez-le, c'est votre droit, comme celui d'être musulman ou catholique, mais ce n'est pas mon problème ». C'est là « bilinguisme de l'indifférence », ennemi plus subtil que l'unilinguisme militant (de langue française).

L'autre bilinguisme est le plus souvent sincère. Ses partisans prônent la coexistence de deux langues : le breton et le français. Disons-le tout net : ils se trompent. La situation actuelle est là qui le prouve. La quasi-totalité des bretonnants parle aussi le français, le contraire n'est pas vrai. Il y a en effet une relation de dominance à dominer entre les deux langues, qui même tôt ou tard à la disparition de l'une d'entre elles. Un peuple n'a besoin que d'une langue pour s'exprimer, même si l'est souhaitable sinon indispensable que ses membres en sachent une autre sinon plusieurs. Quatre langues sont officiellement reconnues sur le territoire suisse, cela ne veut pas dire par exemple que les Suisses de langue allemande utilisent l'italien pour communiquer entre eux, mais qu'ils le font au besoin pour communiquer avec les Suisses de langue italienne.

Le refus du bilinguisme a été clairement exposé par Roparz Hémon dans son livre « Ur Braiz had oc'h adkavout Breiz ». Il y montre que ce bilinguisme n'est qu'un état intermédiaire entre deux monolinguismes. Ce qui ne l'empêchait d'ailleurs pas d'avoir appris et pratiqué plusieurs langues. Il est d'ailleurs significatif de constater que les partisans du monolinguisme, en Bretagne, savent pratiquement tous une, deux, voire trois langues, alors que les tenants du bilinguisme n'en parlent souvent qu'une seule : la langue française.

Militer pour obtenir au breton un statut de deuxième langue qui, à défaut d'être la « langue utile » serait une langue de culture, est un leurre. Cela ne ferait tout au plus que satisfaire une certaine frange d'intellectuels persuadés de savoir quelque chose que le peuple ne sait ou ne sait plus. Dans cette seconde hypothèse, aussi, le breton ne ferait que remplacer une autre langue morte, le latin, même s'il était encore parlé par quelques-uns.

A ce sujet, on peut lire la réponse que fit Da'vidd Iwan, le chanteur militant gallois à une question posée dans une interview publiée dans la revue interceltique « Keltica » :

« Il ne faut pas de doute que le gallois sera parlé pendant très longtemps encore par au moins une petite minorité car l'on assiste à l'émergence d'une classe moyenne cultivée qui s'accrochera à sa langue indifférent. Mais il y a un danger, que ces gens deviennent des étrangers par rapport au reste de la communauté. Je ne veux pas, ajoute-t-il, faire partie d'une élite de la classe moyenne galloisante. Je veux appartenir à une communauté entière de langue galloise en sa totalité ! »

Le breton, langue nationale

Reste la troisième hypothèse qui, seule, justifie le combat pour la langue bretonne : lui donner un statut de langue nationale, c'est-à-dire celle d'un peuple avant pris conscience de son identité. Une langue qui soit celle d'une communauté et non celle de quelques individus cultivés, une langue qui soit la première et non une langue d'appoint.

C'est encore Roparz Hémon qui disait, et ce en 1926 : « Si l'on ne s'efforce pas de rendre au breton sa véritable place comme langue de la connaissance, de la littérature, de l'enseignement et de l'Etat, comme langue de notre culture en un mot, si l'on n'avoue pas clairement qu'elle n'est pas un compartiment de notre vie nationale mais un instrument pour tous, il ne vaut pas la peine de lutter pour lui. Laissons-le mourir tout de suite ! »

Cela suppose une politique linguistique nouvelle, aussi ambitieuse que volontariste. C'est-à-dire le contraire de la politique de génocide culturelle conduite jusqu'ici par l'Etat français. Les gouvernements fussent-ils de droite ou de gauche. Qu'en est-il aujourd'hui ? Dans l'introduction à son rapport au ministre de la Culture, intitulé « Démocratie culturelle et droit à la différence », M. Henri Giordan écrivait : « Comme pour la politique culturelle générale, le fossé qui sépare les avancées de la réflexion des actions réellement entreprises, est proprement vertigineux. L'Etat persiste, jusqu'au 10 mai 1981, dans la logique triennale de la méfiance devant les différences linguistiques et culturelles ».

(suite p. 11)

« Hervé Ar Beg est bien connu dans notre région pour avoir animé pendant de nombreuses années la revue bilingue « Evit ar Brezhoneg ». Il va jusqu'au bout de la logique de réhabilitation du breton, réclamant qu'il soit rendu obligatoire en Bretagne. Une position extrême qui ne manquera pas de susciter quelques réflexions. Le comité directeur de notre fédération remercie le journal « Le Trégor » et Hervé Ar Beg de nous permettre de publier cet article dans « Kazel ha Kazel ».

Le XIV^e festival interceltique en photos



Le prix offert par W.L. à un groupe de 4^e catégorie ayant eu la meilleure note d'interprétation d'air à danser a été décerné par la B.A.S. au bagad d'Ergué-Armel de Quimper.



Photos J.-P. Touchée

Le conservatoire de musique, chants, danses et sports traditionnels de Bretagne :

Une lettre de Maurice Fleuret (*)

Le conservatoire régional de musique, danse et sports traditionnels de Bretagne, qui fonctionne depuis bientôt trois ans à Lorient, est aujourd'hui en grave difficulté (voir le *Matin du 20 août 1984*).

Cette situation n'étant d'aucune manière la Direction de la musique et de la danse qui, depuis les origines, n'a cessé d'alerter les responsables de l'établissement sur les exigences d'une gestion rigoureuse et la nécessité d'une participation financière accrue des collectivités locales intéressées.

Sur le premier point, force est de constater que, à l'issue du premier semestre 1984, un déficit de 700 000 F a été enregistré alors même que l'exercice 1983 était bénéficiaire.

Sur le second point, on observera que les crédits transférés par l'Etat à la région ont effectivement permis à celle-ci, à partir de 1982, de maintenir une subvention de 400 000 F par an. Au cours de la même période, aucun des quatre départements bretons n'a apporté la moindre contribution ; seule la Loire-Atlantique s'étant inscrite pour 30 000 F en 1983. Enfin, les quatre communes bénéficiant directement de l'action du conservatoire n'ont apporté que 31 500 F en 1983 et n'ont toujours pas fait connaître le montant de leur subvention pour 1984.

L'Etat, quant à lui, a tenu les engagements pris dès avant 1981. Il a assuré la montée en charge de l'établissement, prévue pour 1982. Depuis cette date, le relais n'a pas été pris par les collectivités locales, et le ministère de la Culture a dû prévoir une subvention de 442 000 F en 1984. Dans ces conditions, le pourcentage d'intervention de l'Etat dans le fonctionnement du conservatoire de musique, danse et sports traditionnels de Bretagne représente plus du double de ce qui est fait pour tous les autres établissements d'enseignement spécialisés de la musique et de la danse, sur l'ensemble du territoire.

Malgré tout, la Direction de la musique et de la danse est prête à étudier avec ses partenaires les moyens à mettre en œuvre pour rétablir la situation, ce qui implique de mieux préciser les missions du conservatoire et d'expliciter, s'il le faut, les réformes de structure que demande la transmission des cultures traditionnelles sur le terrain qui leur est propre.

(*) Directeur de la musique au ministère de la Culture.

L'avis de Polig/Monjarret, président d'AMZER NEVEZ

W.-L. — Il a été avancé de nombreux chiffres. Qu'en est-il au juste ?

Polig M. — Voici la situation au 14-9-84 :

Avance de la Banque B.C.C.M. sur justificatifs :

- a) subvention promise : 100 000,00
- b) facture d'un stage (F.O.L.) pour un total de : 210 457,01 F

Ce découvert sera donc couvert le jour de la perception de la subvention et du règlement de la facture F.O.L.

Sommes dues au 14 septembre 1984 :

- aux fournisseurs : 100 000,00
- à la mairie de Lorient (salaires et charges de M. J.-P. Richard, directeur) : 20 022,86
- à l'URSAFF, juillet et août : 101 016,59
- aux salariés (solde salaire d'août) : 60 355,33
- TOTAL : 271 394,78

Le découvert bancaire de 271 394,78 F est en réalité une avance consentie par la banque au vu des justificatifs présentés, d'une part une facture de stage à la Fédération des Œuvres Laïques, d'autre part les subventions annoncées et espérées.

W.-L. — Nous avons pu lire dans la presse qu'il vous était reproché un manque de rigueur ?

Polig M. — Le manque de rigueur qui nous est reproché ne tiendrait pas à l'examen approfondi de la situation :

— Notre intendant travaille de 10 à 12 heures par jour pendant les périodes de stages. Faute de moyens nous ne pouvons

l'asphyxie

Le Conservatoire Régional ouvert en décembre 1981 a été victime de son succès et du manque de suivi financier de la part d'un certain nombre de partenaires.

Dans le plan de financement initial, l'Etat, la Région, les 5 départements bretons et les villes concernées devaient participer au fonctionnement du Conservatoire Régional. Le seul département à participer effectivement fut la Loire-Atlantique alors que seules les villes de Vannes et Quimper apportaient un financement, cette dernière arrêtant son aide lors de la création des postes de moniteurs de la B.A.S.

Former des élèves n'est pas une activité rentable car on ne peut demander aux familles le coût réel de l'enseignement. Il est donc indispensable que les subventions compensent la différence qui est importante. Chaque nouvelle inscription correspond donc à un accroissement de déficit.

Lors de l'ouverture d'un établissement d'enseignement où les études durent 6 ans, il faut s'attendre à voir le nombre des inscrits augmenter puisque chaque année les élèves passent dans le cours supérieur alors que de nouvelles inscriptions sont enregistrées. Contre toute logique, parallèlement à la croissance du Conservatoire Régional dont les effectifs passaient de 90 à 500, le montant des subventions a diminué. Le Conservatoire Régional sera contraint de fermer ses portes si 700 000 F de subventions nouvelles ne sont pas trouvées avant la fin de l'année mais il ne s'agit là que de replâtrage et des solutions à long terme devront être trouvées sans que la qualité et l'esprit de l'enseignement ne s'en trouvent altérés.

J.-P. Richard, Directeur du Conservatoire

lui offrir un adjoint. Je précise que ce sont là des heures récupérables et non supplémentaires.

Le directeur, M. Richard, est actuellement détaché à la mairie de Lorient à laquelle nous remboursions ses salaires et charges, mais auparavant il assurait bénévolement, et en sus de ses obligations professionnelles au L.E.P. de Quimper, un certain nombre d'heures chaque jour.

Pour profiter des rares occasions qui nous sont offertes de gagner quelques centaines de francs en louant les locaux à des associations qui n'ont aucun rapport avec la culture bretonne, nous demandons aux professeurs de faire leurs cours dans les sous-sols, dans les dortoirs, voire à l'extérieur quand le temps le permet.

Nos professeurs, et leurs élèves, sont tenus de fournir leurs propres instruments, faute de crédits suffisants pour en acquérir. Les rares instruments que nous possédons ont été acquis sur les bénéfices du restaurant et du bar, ou des recettes réalisées à l'occasion de concerts organisés dans les locaux.

Le remboursement de frais de déplacement des gestionnaires bénévoles n'est pas assuré par la caisse du Conservatoire, mais bien par la trésorerie confédérale d'Amzer Nevez (cotisations).

Il me faut d'autre part préciser que c'est la D.R.A.C. qui, en janvier 1982, nous a fixé le statut des personnels de l'établissement : taux d'indice, nombre d'heures de cours. Apparaissant, nos professeurs travaillaient 40 heures par semaine et non 20. Considérés comme « adjoints d'enseignement musical », ce qui est pour eux un

avantage indéfini, et mérité, ils ne peuvent dépasser un nombre d'élèves correspondant à ces 20 heures de cours hebdomadaires. Nous appliquons à la lettre ce que la D.R.A.C. nous a imposé, et en supportons naturellement les conséquences.

W.-L. — Cependant il nous semble que l'Etat ait tenu ses engagements mais que par contre les collectivités locales ne nous ont pas apporté l'aide prévue. Voulez-vous nous donner des précisions ?

Quand vous dites que l'Etat a tenu les engagements pris dès avant 1981, je ne puis être d'accord. Des assurances m'avaient été données, à différentes reprises, que cet établissement serait assimilé (financièrement) à une école nationale de musique, ce qui, m'ayant-on dit, devait se traduire en 1982 par une subvention d'Etat d'un million de francs (j'ai reçu 600 000 F). En 1983 cette subvention était de 425 000 F, et il nous a été demandé de refaire notre bilan prévisionnel de 1984 en précisant que la subvention de l'Etat ne serait que de 300 000 F. De combien serait-elle en 1985 ?

En revanche je suis pleinement d'accord avec vous en ce qui concerne le manque d'intérêt des collectivités locales. 87 % sont du Morbihan, et plus de la moitié d'entre eux des villes de Lorient et de Ploemeur. Le département des Côtes-du-Nord n'a eu qu'un seul élève concerné par ces cours — sauf bien entendu en période de stages de vacances scolaires.

Le département du Finistère et la ville de Quimper ont créé deux postes de professeur à plein temps. De ce fait nous avons perdu à la fois la subvention de Quimper et nos élèves du Sud-Finistère, soit environ 40 personnes. D'autre part les cours de harpe sont assurés par l'un de nos anciens professeurs engagé à plein temps par l'école de musique de Quimper.

La subvention de la ville de Vannes est entièrement dépensée dans cette ville. L'antenne qui y fonctionne depuis 1978 ne coûte rien à la trésorerie proprement dite du Conservatoire. D'autre part nous avons estimé plus logique, et plus économique, de déplacer deux professeurs plutôt que 30 élèves.

Quant à la subvention du Conseil Général de Loire-Atlantique elle sert à financer l'antenne qui vient d'être créée à Nantes.

Ces subventions municipales n'ont jamais concerné par conséquent la trésorerie proprement dite du Conservatoire régional. Avant l'ouverture officielle de l'établissement le 5 décembre 1981 nous avions 17 antennes réparties dans toute la Bretagne. Nous n'avons conservé que celles qui étaient prises en charge par la commune. Sauf un cas particulier où nous avons sûrement manqué de rigueur : la petite commune du Sourin où 60 enfants suivent chaque semaine les cours dispensés sur place par nos professeurs. L'aide locale est pratiquement nulle par rapport aux frais réels. Mais où iraient apprendre la musique ces 60 enfants ?

Propos recueillis par J.-P. Touché le 14-9-84

Quelques propos dans la presse

QUEST-FRANCE

Conservatoire régional de musique et danse : encore un peu de patience

LORIENT. — Il faudra encore patienter pour connaître le sort réservé au Conservatoire régional de musique et danse de Lorient. Mercredi, le député-maire de Lorient, M. Jean-Yves Le Drian, a été reçu à l'Élysée en compagnie de son chef de cabinet, par M. Emile Arnould, chargé de mission pour les questions culturelles auprès du président Mitterrand. On ne s'attendait certes pas que cette visite résolve la question de l'avenir du Conservatoire comme par magie. Du moins les deux « envoyés spéciaux » bretons sont-ils ressortis de l'Élysée relativement optimistes, ils ont trouvé en face d'eux un interlocuteur très au fait des problèmes culturels bretons et d'accord avec eux pour affirmer qu'il faut trouver une solution provisoire pour assurer l'ouverture nouvelle du Conservatoire pour l'année 84-85.

Dans cette optique, M. Le Drian a demandé que l'Etat accorde un crédit exceptionnel qui tournerait autour de 300 000 F, soit à peu près la moitié de la somme nécessaire pour boucler le budget. Une réponse écrite est attendue d'ici une dizaine de jours. Si elle était positive, le terrain serait ainsi déblayé avant la table ronde qui doit réunir toutes les parties concernées le 20 septembre à Rennes à l'initiative du préfet de région.

Jumelage Soye-Pompidou ?

Une anecdote court actuellement les milieux bretons outrés de la désinvolture avec laquelle nos gouvernants (de Paris comme de Rennes) laissent « tomber » le Conservatoire régional de musique bretonne, installé à Soye près Lorient : « Savez-vous qu'avec le budget d'un jour de fonctionnement du Centre Pompidou à Paris, on ferait tourner le Conservatoire régional pendant... un an ? »

Si ce n'est pas vrai, on attend le démenti (chiffre) des Affaires culturelles...
« Avec un jumelage des deux maisons, on pourrait peut-être espérer que le trop-plein parisien se déverse vers la Bretagne », suggère pour sa part l'une des cinq cents familles d'élèves de ce conservatoire.

Le dessinateur Nono, de son côté, voit ainsi l'évolution de cette (lamentable) histoire de Soye.



Le breton, demain ? (suite)

Y a-t-il eu changement dans ce domaine depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir. A la lecture du rapport précédent de René Tremel de Cavan, sur « Le breton aujourd'hui », sur la situation actuelle de la langue bretonne dans les écoles, les médias, l'administration, la vie publique, on peut en douter. Messieurs les ministres concernés ont-ils bien lu le rapport de M. Giordan qui indiquait que « Dans le cas spécifique de la France, compte tenu de l'abandon dans lequel les cultures minoritaires ont été laissées durant des siècles, il est recommandé très fermement d'appliquer à toutes les cultures minoritaires un coefficient de réparation historique qui devra se traduire par des dispositions législatives, administratives et budgétaires ».

La nouvelle proposition de loi socialiste

Ces recommandations très fermes seront-elles suivies d'effet ? La réponse à cette question devrait logiquement se trouver dans le texte de la nouvelle proposition de loi que le groupe socialiste va bientôt déposer sur le bureau de l'Assemblée nationale sur « Les langues et les cultures des Peuples de France ». On peut déjà s'étonner de la forme et de l'intitulé de cette initiative. Pourquoi une proposition plutôt qu'un projet de loi alors que le groupe socialiste est déjà au pouvoir ? Reconnait-on enfin que la France n'est qu'un Etat composé de plusieurs peuples ?

Des l'article 3 du Titre Premier, on a pris soin de préciser que « La langue française est solennellement confirmée dans son statut de langue officielle sur tout le territoire de la République ». Cela veut dire qu'elle est appelée à rester la seule langue officielle indéfiniment ?

En ce qui concerne l'enseignement, une seule règle reste de mise : le volontariat. C'est dire si les rédacteurs de ce texte sont pressés de mettre un terme au bricolage actuellement en cours dans les établissements. On vient d'apprendre que pour ce qui est de la formation des enseignants le CAPES de breton vient d'être ajouté à la suite des milliers de lettres adressées au président de la République.

Pour la radio et la télévision, on y lit qu'« il est reconnu aux langues et cultures régionales, toute la place qui leur revient dans les programmes » sans autre précision sur les temps d'antenne, la formation des animateurs et journalistes, les zones d'écoute, les découpages...

Quant à leur place dans la vie publique, les articles sont si vagues qu'on est en droit de se demander sur quelles propositions les députés vont être amenés à se

prononcer. On y lit exclusivement des formules du genre : « toute liberté de », « possibilité de », « encouragement à », « usage à développer », « invitation à ». Si les lois scolaires de Jules Ferry avaient été animées du même état d'esprit, tout laisse à penser que le français serait encore loin d'être imposé comme langue officielle dans la Bretagne de 1984.

Laissons à Diwan le droit de conclure sur cette dixième proposition de loi : « Nous constatons avec amertume que les mesures concrètes annoncées par ce texte sont bien minimes au regard des déclarations d'intention au demeurant fort louables, exprimées en préambule », déclarait A. Lavanant, président de l'association, le 16 janvier dernier, à Brest.

Les parlementaires sauront-ils amender suffisamment ce texte afin qu'il réponde concrètement aux besoins actuels de la langue bretonne et des autres langues de l'Hexagone ? On peut légitimement en douter. Francois Mitterrand, candidat à la présidence, aurait-il alors fait preuve de légèreté en venant déclarer à Lorient, le 14 mars 1981 : « C'est blesser un peuple au plus profond de lui-même que de l'attendre dans sa culture et sa langue. Nous proclamons le droit à la différence ».

Deux mesures urgentes

Parmi les dispositions à prendre au plus vite, il en est deux qui revêtent la plus grande urgence : l'adoption du principe de l'enseignement obligatoire du breton dans les écoles, l'adoption du breton en tant que langue officielle en Bretagne.

Dans un article paru dans le numéro de juillet dans la revue « Armor Magazine » : « J'ai déjà l'occasion de montrer l'impuissance du système actuellement mis en place par M. le Recteur d'Académie et de proposer comme seule solution véritable l'adoption du principe de l'enseignement obligatoire. J'y expliquais que ce n'est pas, comme feignent de le croire certains syndicats d'enseignants, parce qu'on introduit une langue dans le tableau des matières obligatoires et non plus facultatives, que l'on oblige les élèves à pratiquer cette langue. Les élèves apprennent l'anglais de la 6^e à la terminale sans être dans l'obligation de le parler. Certes non. Ils en ont néanmoins la possibilité lorsque l'occasion s'en présente. Proclamer la liberté est une belle chose, encore faut-il lui donner les moyens de s'exercer. Ce n'est pas parce que les petits Bretons auront appris le breton à l'école qu'ils pourront s'ils le désirent, le pratiquer librement ».

Il faut aller plus loin et proclamer le breton non seulement matière d'enseignement, mais véhicule d'enseignement, c'est-à-dire donner la possibilité à ceux qui le désirent de suivre une scolarité en lan-

que bretonne. Il est clair que l'actuel « plan triennal » mis en place par le rectorat est loin de donner satisfaction à ces besoins. Tout juste sert-il à donner bonne conscience à quelques-uns.

Quant à l'adoption du breton langue officielle, cela veut dire qu'on lui donne toute la place qui lui est due dans la vie publique et l'administration. Ceci répond d'ailleurs à la recommandation 928 adoptée par l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe en 1981 qui stipule que l'on offre « au niveau politique dans tous les territoires possédant une langue propre et ayant un certain degré de structure administrative dans l'Etat dont le font partie, la possibilité d'adopter cette langue comme langue officielle ou co-officielle, par les pouvoirs établis dans ces territoires ».

Il est à noter que ces idées commencent à faire leur chemin en Bretagne puisqu'aussi bien la Commission Langue Bretonne des Assises Culturelles de Bretagne, réunies à Rennes en fin 83, a adopté les deux principes : soit le caractère officiel de la langue bretonne et le caractère obligatoire de son enseignement (tout en marquant la différence entre la Haute et la Basse-Bretagne). Comment expliquer qu'elles n'aient pas été reprises lors de la rédaction de la proposition de loi socialiste, alors que parmi les membres de cette commission figuraient de nombreuses personnalités du parti socialiste ?

Une condition indispensable : l'adhésion du peuple breton

L'adoption de ces mesures suffirait-elle à assurer la survie de la langue bretonne ? La réponse est bien évidemment négative. L'exemple de l'Irlande est là tout proche pour nous rappeler qu'il ne suffit pas de prendre des décrets pour garder une langue en vie, c'est-à-dire une langue qui soit le moyen d'expression et d'échange d'une société.

C'est Christian Lauvaerques, député socialiste du Lot-et-Garonne, qui rappelle justement dans « La France au Pluriel » : « qu'il est vrai que l'action politique ne consiste pas à charger la société par décret mais à poser, par la puissance publique, les prémisses du changement qui ne se feront en définitive, que si une fraction significative et motrice de la population le veut profondément ».

Ceci ne dispense d'ailleurs pas la majorité socialiste de tenir les promesses qu'elle faisait dans l'opposition mais souève un problème majeur : l'adhésion de notre peuple au combat pour sa langue. Elle est la condition indispensable à sa survie.

(suite p. 12)

PLOEMEUR (56)
Vendredi 28 septembre à 21 h :

Fest-noz de soutien au Conservatoire Régional

avec Jean Baron, Youen Le Bihan, Bruno Le Rouzic, Josick Allot, Yann-Fanch Perroche, Patrice Quééré, Christian Faucheur, Mariannig Larc'hantec, Jean-Luc Le Moign, Dominique Allain, Jean-Pierre Meneghin...

BULLETIN D'ABONNEMENT

NOM Prénom

Adresse

15 F Envoyez votre bulletin et votre chèque (au nom de Fédération War'l Leur) à M. Yvon Colmant, Conservatoire régional breton de Soye, 56270 Ploemeur.

soutien (à partir de 50 F)

Photocomposition : La Presse de Bretagne

Dépot légal : 3^e trimestre 1984
Impression : O.S.C.R. Rennes

Le breton, demain ?

Saurons-nous mobiliser les consciences de nos compatriotes, réveiller en eux le sentiment national, les convaincre de l'utilité de la langue bretonne sans laquelle nous n'existerions plus en tant que peuple ?

Saurons-nous poser les actes indispensables à l'obtention des mesures nécessaires de la part de l'Etat français ? Aurons-nous la détermination des Flamands ? Oserons-nous imiter nos cousins gallois qui ont vu en vingt ans de combat condamner et traîner en prison près de cinq cents des leurs ? Rappelons que Dafydd Iwan lui-même, passa trois mois en prison pour avoir refusé de payer une amende !

Sommes-nous, nous-mêmes, réellement convaincus d'aboutir un jour ? Sachons qu'il n'y a pas de situation irrémédiable. Les exemples sont là, nombreux, qui le prouvent. Sans parler de la réussite de l'hébreu en Israël, on peut citer le cas de la langue des Iles Féroë, exposé dans l'ouvrage de Jorj Gwegan « *La Langue Bretonne face à ses oppresseurs* ». On y apprend que le férigien n'était plus parlé que par une infime minorité au XIV^e siècle. La seule langue officielle et d'enseignement était le danois. A la suite d'un sursaut spectaculaire, les Férigiens obtinrent un statut, l'autonomie de leur île en 1948. « *En moins de 25 ans*, écrit Jorj Gwegan, *la renaissance du féroïen a été accomplie. Cette langue est désormais la langue quotidienne de tous les îliens et seules des personnes très âgées ne connaissent que le danois ! Le féroïen est obli-*

gatoire dans les écoles, même pour les enfants des familles danoises établies dans l'archipel ». Plus loin, il écrit : « *Le peuple des Féroë a montré brillamment qu'une renaissance linguistique peut être menée à bien en une génération. Il a montré aussi que la force créative des petites nations est sans commune mesure avec leur importance numérique* ».

Cet exemple montre que le combat linguistique va de pair avec la libération politique du peuple qui le mène. En ce qui nous concerne, en Bretagne, il serait vain de croire que l'Etat français, bâti sur la négation des identités nationales des peuples qu'il opprime, nous offrira sur un plateau les mesures nécessaires à la survie de notre langue. Seule la libération nationale du peuple breton, sera à même d'assurer un avenir à notre langue.

Son avenir est entre nos mains. C'est nous, et nous seuls, qui déciderons si le breton vivra demain. Naguère, quelqu'un a dit : « *Si demain le breton meurt, nous sommes tous des assassins* ».

Sommes-nous sûrs de n'avoir pas déjà du sang sur les mains ?

Hervé Ar Beg

Références :

Dr Carrère : « *Le Matriarcat psychologique des Bretons* » ; Guy Caro : « *Yec'hed Mat* » ; Fanch Broudic : « *Al Liberterien hag ar Brez-honeg* » (Edition Brud Nevez) ; Roparz Hemon : « *ur Breizhad oc'h adkavout Breiz* » (Edition Al Liamm) ; « *Keltica* » revue annuelle de langue anglaise éditée aux Etats-Unis (n° 2) ; Henri Giordan : « *Démocratie Culturelle et Droit à la Différence* » (Edition : La Documentation française) ; Christian Laurisergues : « *La France au Plunel* » préface de François Mitterrand (Edition : Entente) ; Jorj Gwegan : « *La langue bretonne face à ses oppresseurs* » (Edition : Nature et Bretagne) ; Proposition de loi du groupe socialiste à l'Assemblée Nationale : texte provisoire rédigé par MM. Dollo, Peuziat et Giovannelli.

KAZEL HA KAZEL
(Bulletin de liaison culturel breton)

Directeur de la publication :

J.-P. Touchée, président War'l Leur
17, rue de La Belle-Epine
35760 Saint-Grégoire

Directeur de la rédaction :

Jacky Ricordel, 22, allée de La Chalotais
35230 Saint-Erblon

Administration et abonnements :

Yvon Colmant, Conservatoire régional breton
de « Soye » - 56270 Plœmeur.

Concours
de sonneurs
de couples

GOURIN

30 septembre
à
Saint-Hervé

Concours photo

Thème *la mer*



(Voir règlement et bulletin dans notre n°21 de mars).

Attention fin des envois pour le 30 octobre.
Il ne vous reste plus qu'un mois.



Dans le cadre de la nouvelle grille des émissions en langue bretonne — 13 heures à 14 h 20, tous les dimanches à partir du 16 septembre 84 — sera proposé un concours doté de billets Transmanche offerts par la Brittany Ferries.

Ce concours consistera à identifier le « bro » d'origine de la mélodie et de la danse présentées au cours de l'émission sous la rubrique : « KAVIT AR GANAOUENN ».

Le cercle de Languidic
fête son 15^e anniversaire

La Ligue de l'Enseignement ignore la Bretagne des 5 départements

Le C.E.L.I.B. a adressé une lettre à la Ligue Française de l'Enseignement à propos de l'édition d'un ouvrage de poche sous le titre « La Bretagne ».

« Les éditions de la Ligue Française de l'Enseignement, dit le C.E.L.I.B. viennent de faire paraître sous le titre « *La Bretagne* » un ouvrage de poche, qui escamote Nantes et la Loire-Atlantique, ce qui est à la fois une tromperie pour les acheteurs de cet ouvrage et un coup porté à la Communauté bretonne... J'imagine que la bonne foi des responsables de la Ligue Française de l'Enseignement n'est pas en cause. En revanche, les responsables de la conception de cet ouvrage ont fait la preuve de leur incompétence et de leur manque de sérieux, et ceci risque de causer un sérieux préjudice aux autres titres de la collection qu'inaugurerait cet ouvrage.

Si cela est possible, il faudrait retirer cet ouvrage de la vente et faire paraître sans tarder un ouvrage présentant la vraie Bretagne à sa place. A défaut, un encart pourrait être placé dans tous les exemplaires déjà imprimés en attendant une éventuelle réédition. Mais de toute façon, il n'est pas pensable de poursuivre la diffusion d'un ouvrage aussi manifestement erroné. »